

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Cultivons les talents*

Délibération n° : 147

**Commission :** Culture - Vie associative - Animation - Education -  
Enseignement supérieur

Dossier : 190277

**Direction en charge :** Affaires Culturelles

**Objet :** Action culturelle - Convention pluriannuelle d'objectifs 2019/2022 - Scène de Musiques Actuelles -  
Le Fil - Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 29/03/2019

**Compte rendu affiché le :** 09/04/2019

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

**Absents-Excusés :**

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

**Absents :**

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

<p><b>Politique :</b> <i>Cultivons les talents</i></p> <p><b>Commission :</b> Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur</p> <p><b>Direction en charge :</b> Affaires Culturelles</p> <p><b>Objet :</b> Action culturelle - Convention pluriannuelle d'objectifs 2019/2022 - Scène de Musiques Actuelles - Le Fil - Approbation.</p>	<p>Délibération n° : 147</p> <p>Dossier : 190277</p>
--	--

□ **Rappel et Références :**

Afin d'affirmer durablement le positionnement culturel stéphanois, la Ville de Saint-Etienne souhaite favoriser l'éclosion de nouveaux talents et l'épanouissement des pratiques culturelles les plus diversifiées.

Développée par une grande diversité d'acteurs, de lieux d'événements et d'initiatives, la culture à Saint-Etienne permet d'offrir aux stéphanois des occasions multiformes, plurielles et foisonnantes de découvertes, d'émotion et d'édification personnelle.

La dynamique culturelle permet en outre de positionner le territoire stéphanois comme une pépinière de talents où peuvent s'exprimer les potentialités créatives les plus variées lui conférant une image renouvelée.

□ **Motivation et Opportunité :**

La scène de musiques actuelles, le Fil, en activité depuis plus d'une dizaine d'années, est un des outils majeurs au service de ces ambitions. La Ville de Saint-Etienne a signé, avec l'Association «La Ligérienne de Musiques Actuelles (LIMACE)», un contrat de Concession de Service Public (CSP) pour exploiter le Fil pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2024. L'ensemble des relations entre la Ville de Saint-Etienne et la Limace est fixé dans le cadre de cette concession.

Il a été notamment demandé à la LIMACE, l'obtention du label d'État «Scène de Musiques Actuelles».

Le projet artistique et culturel de la Limace répond pleinement au cahier des charges de ce label «Scène de Musiques Actuelles» du Ministère de la Culture. Ainsi, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Rhône-Alpes a décidé de signer, avec la LIMACE, une convention pluriannuelle d'objectif d'une durée de 4 ans, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022.

La Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de la Loire ont souhaité, aux côtés de l'État, signer cette Convention Pluriannuelle d'Objectifs qui reprend les grands axes du Projet Artistique et Culturel de la Limace.

□ **Contenu :**

En qualité de premier partenaire de la Limace, il est proposé que la Ville de Saint-Etienne soit également signataire de cette convention afin de conforter le rayonnement du Fil, du local à l'International.

Il s'agit, en outre, d'affirmer le cadre de l'engagement des différents partenaires signataires et de respecter de surcroît une des clauses exprimées dans le cahier des charges de la CSP liant la Ville à la Limace sur l'engagement d'une convention à signer avec l'État.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>						

dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

**□ Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022 à intervenir entre la Limace, la Ville de Saint-Etienne, le Département de la Loire, le Ministère de la Culture- DRAC Auvergne Rhône-Alpes et La Région Auvergne Rhône-Alpes,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention pluriannuelle d'objectifs dont un exemplaire restera annexé à la présente délibération.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Résultat du vote :</b> 53 voix pour, 0 voix contre, 3 abstention(s)	
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué</b>
	<b>Marc CHASSAUBENE</b>